Densité et mixité

DENSITÉ DE SURFACES D'HABITATION
(Hors équipements publics)

Densité nette*

- inférieure ou égale à 0,2
- de 0,3 à 1,5
- de 1,6 à 3
- de 3,1 à 4
- de 4,1 à 5
- supérieure à 5

* Rapport de la surface d'habitation à la surface de la parcelle hors équipements publics

Sources : Fichiers des Propriétés Bâties DU-Apur
Parcelles de la Ville de Paris -Apur – Mode d'affectation du sol

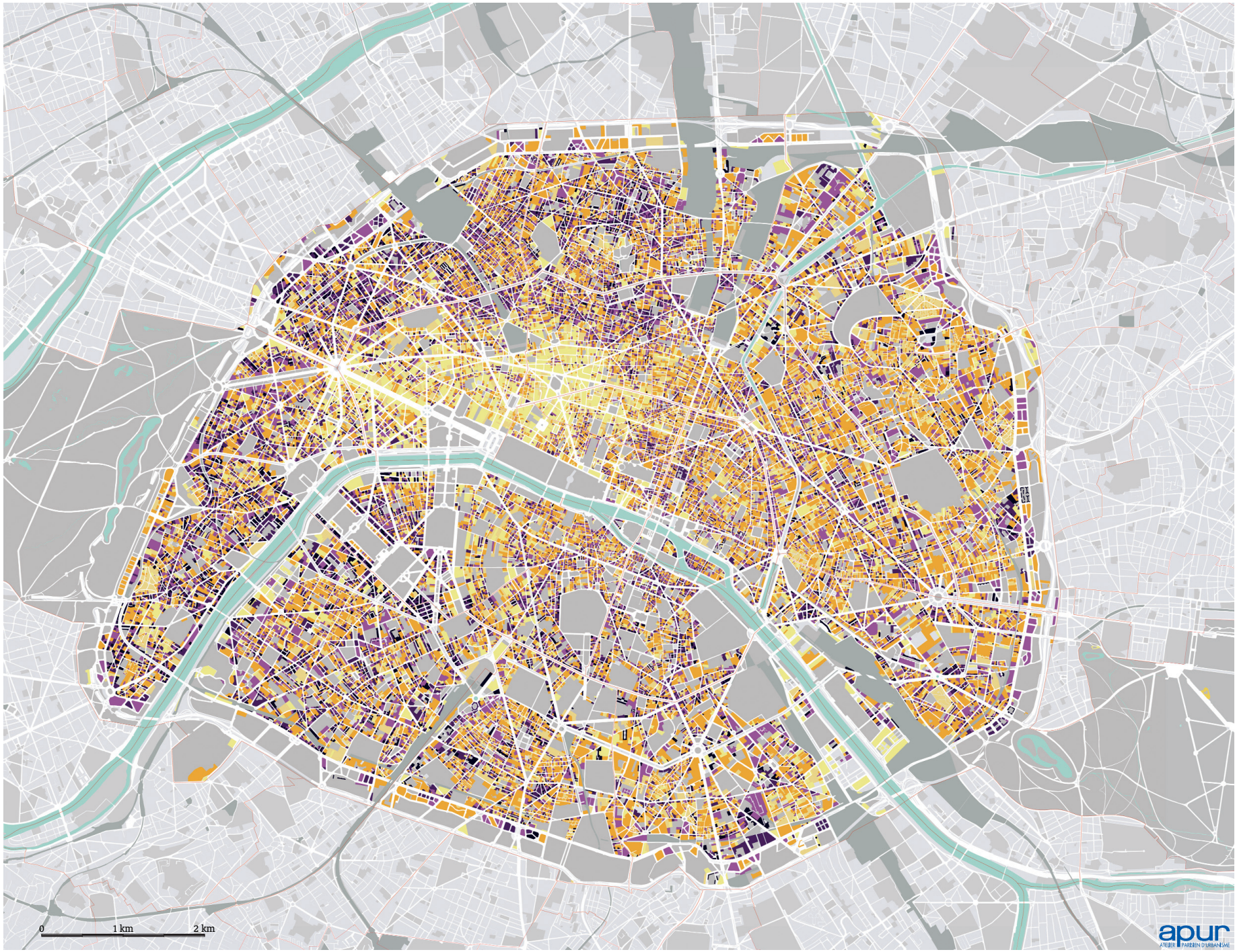

Retour

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME